

Référence : CU 2025/15(A)/DTA/CEB/TSS
Préparatifs de la seizième réunion du Groupe de travail sur la prévention de la corruption

Le secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption présente ses compliments à la [[[AddressLine1PR]]] [[[ToUNOV]]] et a l'honneur d'appeler l'attention du Gouvernement sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la seizième réunion du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, qui se tiendra à Vienne du 17 au 20 juin 2025, et de l'inviter à communiquer les informations demandées ci-après afin de contribuer à l'élaboration des documents de référence destinés au Groupe de travail.

Le secrétariat se réfère aux résolutions 9/2, 10/3, 10/5, 10/6, 10/8, 10/9 et 10/12 de la Conférence¹ et aux recommandations énoncées par la Conférence dans sa résolution 3/2, intitulée « Mesures préventives ».

Le secrétariat se réfère également au plan de travail des organes subsidiaires de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption pour 2024-2025, qui a été adopté par le Bureau élargi de la Conférence le 23 février 2024².

Conformément au plan de travail et aux résolutions 9/2, 10/5, 10/6, 10/8, 10/9 et 10/12 de la Conférence, les thèmes de discussion de la seizième réunion du Groupe de travail, qui se tiendra à Vienne du 17 au 20 juin 2025, seront les suivants :

- a) Prévention de la corruption impliquant des groupes criminels organisés et caractère transnational des infractions qui en relèvent ;
- b) Bonnes pratiques suivies et difficultés rencontrées s'agissant d'utiliser les informations sur la propriété effective pour détecter, décourager et prévenir les actes de corruption et améliorer le recouvrement et la restitution d'avoirs conformément à la Convention ;
- c) Difficultés et bonnes pratiques en matière de protection des personnes qui communiquent des informations ;

[[[AddressLine1PR]]]
[[[ToUNOV]]]
[[[CityPR]], [[[CountryAddressName]]]

¹ www.unodc.org/corruption/en/cosp/conference/session10-resolutions.html.

² https://track.unodc.org/uploads/documents/cosp/workplan/Workplan_2024_2025_for_circulation_special_message.pdf.

d) Prévention de la corruption dans la passation des marchés à différents niveaux de l'administration – bonnes pratiques suivies, enseignements tirés de l'expérience et difficultés rencontrées – et bonne utilisation des technologies de l'information et des communications pour prévenir, détecter, décourager et combattre la corruption dans la passation des marchés ;

e) Moyens d'inciter le secteur privé à adopter des mesures d'intégrité ; et

f) Intégrité et déontologie judiciaires, et intégrité du système de justice pénale.

À cet égard, le secrétariat invite toutes les parties à la Convention à fournir des informations sur les initiatives et les pratiques qu'ils ont mises en œuvre autour des thèmes suivants, qui seront examinés à la seizième réunion du Groupe de travail :

a) Prévention de la corruption impliquant des groupes criminels organisés et caractère transnational des infractions qui en relèvent ; et

b) Intégrité et déontologie judiciaires, et intégrité du système de justice pénale.

Afin d'aider les États parties dans cette démarche, le secrétariat a élaboré des notes d'orientation (voir annexe I ci-jointe) précisant le type d'informations recherché.

Sauf demande contraire, le secrétariat mettra à disposition toutes les informations qu'il aura reçues sur le site Web thématique du Groupe de travail avant sa prochaine réunion. Cette manière de procéder est conforme à la pratique établie et a été confirmée par la Conférence dans sa résolution 10/3.

Il serait souhaitable que le Gouvernement envoie toute information utile dès que possible, et au plus tard le **1^{er} mars 2025**, au secrétariat de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, Service de la lutte contre la corruption et la criminalité économique, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par voie postale à l'adresse Centre international de Vienne, B.P. 500, 1400 Vienne (Autriche), ou par courrier électronique aux adresses stefanie.holling@un.org et tatiana.veress@un.org [objet : seizième session du Groupe de travail sur la prévention de la corruption].

Le 28 janvier 2025

